

FORMATION : Cariste (R.489)

Le contexte :

Les chariots élévateurs à fourche, également connus sous le nom de chariots élévateurs, sont des équipements dynamiques pour de nombreuses entreprises. Comme toutes les machines lourdes, ils ne sont pas sans risque. Les organismes de sécurité au travail établissent des règles et des règlements pour régir l'utilisation de Chariot élévateur afin de promouvoir des environnements de travail plus sûrs, mais des accidents peuvent toujours se produire.

Apprendre la bonne façon de conduire un Chariot élévateur peut prendre un peu de temps et d'efforts, mais c'est essentiel pour tous les employés qui en conduiront un. La formation des opérateurs de Chariot élévateur enseigne aux employés ce qu'ils doivent savoir pour réduire les risques d'accidents et de blessures sur Chariot .



Secteur d'activité : Tout secteur d'activité industriel

Prérequis :

Futurs conducteurs présentant les aptitudes médicales requises savoir lire, écrire et comprendre la langue française
Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle ; faute de quoi, il ne pourra réaliser les exercices pratiques ni être évalué

Nombre de stagiaires :

un maximum de 6 Personnes

Important

Cette action comporte un enseignement théorique de 7 heures au minimum ainsi qu'une partie pratique (5 heures par personne) intégrant les différents exercices précisés par la R.489 (suivant la catégorie préparée).

L'enseignement est conforme au guide de formation de l'INRS (ED 856)

Durée :

1 catégorie 21 heure 2 catégories 35 heures Renouvellement 14 heures

Objectifs pédagogiques : A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux chariots élévateurs.
- Etre capable de conduire un chariot élévateur dans les meilleures conditions de sécurité pour le matériel et les personnes.
- Obtenir Une Attestation d'Aptitude à la Conduite En Sécurité pour la ou les catégories préparées.

Méthodes mobilisées :

Prévoir une zone spécifique avec les engins concernés pour la mise en situation pratique & mise à disposition d'une salle avec vidéoprojecteur ou écran

Programme :

Le cariste et la réglementation

-  Le conducteur
Age, formation, autorisation de conduite et responsabilités
-  Art. R 233.13.19 du code du travail et Arrêté. du 2-déc.-98
-  La « Formation chariot »
Recommandation R.489, catégories, tests, CACES, validité...
-  Les accidents du travail
Définition réglementaire, statistique, causes et facteurs fréquents
-  Les acteurs de la prévention
CRAM, inspection du travail, médecine du travail, CHSCT, organismes de contrôle technique et rôle du personnel

Mieux connaître les chariots

-  Les différents chariots : définition et constitution
-  Les équipements porte-charge
Accessoires d'aide au transport ; différents types de palettes...
-  Les dispositifs de sécurité
-  Transmission et régulation de puissance
-  Notions d'hydraulique
-  La stabilité du chariot
Notions d'équilibre ; centre de gravité ; plaque de charge ; problèmes de stabilité : cas de basculement frontal et latéral

Règles de conduite et d'utilisation

-  Mieux connaître les zones d'évolution
-  Les règles de conduite
Position de conduite ; position des fourches ; distance de sécurité ; vitesse et dépassement ; avertisseur sonore ; état du sol ; gabarit ; transport et élévation de personnes)
-  Règles spécifiques pour une circulation en sécurité
Circuler dans une pente, avec une charge volumineuse, sur un quai ; franchir un ouvrage ; une porte, des rails...
-  Le stockage et le chargement
La prise d'une charge au sol ; Gerbage et dégerbage en pile et en palettier ; Chargement et déchargement de camion (à partir d'un quai ; latéral)
-  Le code de la route appliqué aux chariots
-  L'arrêt temporaire et de fin de travail
-  L'entretien et les vérifications
Consignes générales ; Règles pour le plein de carburant et la recharge des batteries ; Vérifications journalières et périodiques obligatoires

Applications pratiques (suivant catégorie)

-  Prise en main et circulation
-  Prise et dépose de charges avec précision
-  Gerbage et dégerbage de conteneurs ou palettes (piles)
-  Mise en stock et déstockage (palettier)
-  Chargement de véhicule
-  Manipulation à la capacité maximale (avec et sans visibilité)

 Utilisation d'accessoires Travail avec charge longue ou volumineuse Circuler sur un plan incliné

Recyclage :

Renouvellement 14 heures à prévoir tous les 5 ans

Modalités d'évaluation :

En fin de stage, une session d'évaluations est réalisée.

Au vu des résultats, l'organisme Formateur délivre une Attestation d'Aptitude à la Conduite En Sécurité au candidat obtenant les résultats minimums.

Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle ; faute de quoi, il ne pourra réaliser les exercices pratiques ni être évalué

Accessibilité aux personnes handicapées :

Pour tout renseignement, nous consulter

Contact :

par mail à contact@dina-conseils.fr ou par téléphone au 06 08 11 34 03

Tarif :

Nous consulter

